

Règlement du concours de batterie « Battle of drums »

ARTICLE 1 : L'ORGANISATEUR DU CONCOURS

Le Rotary Club de Compiègne dont le siège social est situé : 9, rue de Senlis - 60200 Compiègne organise un concours de batterie « Battle of drums ». Les gagnants seront désignés selon l'avis d'un jury composé de spécialistes de la discipline. La participation au concours implique l'acceptation du règlement.

ARTICLE 2 : LIEU ET DATE

La finale du concours de batterie « Battle of drums » se déroulera le samedi 31 janvier 2026 de 9h à 16h au Conservatoire Municipal de Musique - 19 square Jean-Baptiste Clément - 60200 Compiègne.

ARTICLE 3 : JURY

Le jury est composé de membres reconnus pour leurs compétences dans la discipline de l'épreuve. Président du jury : Pierre Lucbert - Batteur professionnel intervenant dans les émissions N'oubliez pas les paroles et Taratata.

ARTICLE 4 : CATÉGORIES

Le concours est divisé en 2 catégories.

Catégorie 1 : les élèves de niveau de Cycle 2.

Catégorie 2 : les élèves de niveau de Cycle 3.

ARTICLE 5 : QUALIFICATIONS

Le concours est ouvert à tous les batteurs non professionnels, sans limite d'âge. Pour y participer une phase de qualification est organisée. Chaque candidat doit se connecter sur le site internet battleofdrums.inovagora.work et télécharger un bulletin d'inscription et le règlement du concours.

Pour valider sa participation, le candidat devra au plus tard le 30 novembre 2025 se connecter sur le site internet battleofdrums.inovagora.work pour envoyer le bulletin de participation via l'e-mail battleofdrums60@gmail.com.

Il devra ensuite déposer sur le site internet grâce à un lien une captation audio d'une bande son qu'il aura travaillé avec un morceau libre de son choix de trente secondes maximum. La captation de la bande son doit s'effectuer d'une traite.

Le jury sélectionnera les 25 meilleurs candidats pouvant participer à la finale organisée le 31 janvier 2026. Chaque participant sera informé par mail s'il est sélectionné pour la finale du concours au plus tard le 1er décembre 2025. Les décisions du jury sont irrévocables et incontestables.

ARTICLE 6 : PARTICIPATION À LA FINALE

À partir du 1^{er} décembre, chaque candidat sélectionné devra pour participer à la finale se connecter sur le site battleofdrums.inovagora.work et télécharger 3 bandes son.

Il choisira une des trois bandes son proposées (durée de chaque bande son maxi 4 minutes) et travaillera également sur un morceau de son choix (durée maxi 4 minutes) qu'il présentera lors de la finale du 31 janvier 2026.

ARTICLE 7 : MATÉRIEL À DISPOSITION

Le 31 janvier 2026, chaque candidat doit venir avec ses baguettes et sa partition. L'organisateur mettra à sa disposition une batterie complète. Cependant si le candidat le souhaite il peut venir avec sa caisse claire et sa cymbale.

ARTICLE 8 : DÉROULEMENT

Quelques jours avant la date de l'épreuve l'organisateur enverra par mail au candidat sa convocation l'informant de son horaire de passage. Le samedi 31 janvier 2026, le candidat doit se présenter personnellement au minimum

30 minutes avant son passage au bureau du concours au Conservatoire Municipal de Musique - 19 square Jean-Baptiste Clément - 60200 Compiègne. Les retardataires et les candidats ne se présentant pas au bureau du concours seront disqualifiés. Pour les deux catégories, le concours se déroulera en un tour. Le concours est ouvert au public et l'entrée est libre.

ARTICLE 9 : PRESTATION MUSICALE

Le temps d'exécution total de chaque candidat ne doit pas dépasser 8 minutes et à partir de cette durée la prestation est interrompue par le jury. Chaque candidat doit effectuer deux prestations dont une avec la création qu'il aura préparé à partir de la bande son imposée et une seconde à partir d'un morceau de son choix qu'il enregistrera sur une clé usb et sur son téléphone (prévoir un branchement filaire).

ARTICLE 10 : RÉCOMPENSES

Trois prix sont définis pour chaque catégorie.

Catégorie 1 (Élèves de niveau de Cycle 2)

Premier prix : Une platine audio Technica avec des enceintes et un chèque de 200€

Deuxième prix : un chèque de 150€

Troisième prix : un chèque de 100€

Catégorie 2 (Élèves de niveau de Cycle 3)

Premier prix à : une batterie électronique Alesis Surge Mesh Kit et un chèque de 200€

Deuxième prix : un chèque de 150€

Troisième prix : un chèque de 100€

Tous les participants à la finale seront récompensés par des lots.

ARTICLE 11 : RÉSULTATS

Le jury délibérera à la fin du concours et les décisions du jury sont sans appel. Les résultats seront communiqués le jour même lors de la soirée organisée à l'Espace Jean Legendre avant le spectacle « Une vie sur mesure ». Tous les participants à la finale seront invités à cette soirée et les 6 gagnants viendront sur scène recevoir leurs prix.

ARTICLE 12 : FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge du candidat.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITÉS

L'organisateur décline toute responsabilité quant aux agissements des candidats en dehors de leur passage de l'épreuve et en cas de dommages causés en cas de vol de leurs affaires personnelles. Par son inscription au concours, chaque participant déclare se soumettre au présent règlement et en cas d'infraction ou de comportement déplacé le participant sera immédiatement disqualifié.

ARTICLE 14 : DROIT À L'IMAGE

Une demande d'autorisation de droit à l'image est inclue dans le bulletin de participation. Pour les mineurs elle devra être remplie par les représentants légaux.

ARTICLE 15 : UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DES PARTICIPANTS

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), les participants au concours bénéficient auprès de l'organisateur d'un droit d'accès, de rectification et de retrait de leurs données personnelles. Les informations personnelles des participants sont collectées par l'organisateur uniquement à des fins de suivi du concours et sont indispensables pour participer à celui-ci.

ARTICLE 16 : RENSEIGNEMENTS

Pour toutes questions relatives au concours, les candidats ou leurs parents peuvent s'adresser à l'organisateur en appelant le 06 15 17 29 40.